

GUIDE · ÉDITION 2026

PREMIERS ACHETEURS

PREMIER ACHAT AU QUÉBEC

6 INCITATIFS · DATES CLÉS 2026

RE/MAX

RE/MAX 2001 Inc., Agence immobilière · À jour en octobre 2026

SOMMAIRE

LES 6 INCITATIFS EN UN COUP D'ŒIL

Un premier acheteur au Québec peut cumuler 6 incitatifs. Voici les montants maximaux.

1 INCITATIF RÉSERVÉ AU NEUF

6 — FÉDÉRAL

50 000 $

maximum

Remboursement de TPS, maison neuve

Seulement pour une habitation neuve achetée d'un constructeur. La revente n'est pas admissible.

P. 7

2 INCITATIFS QUI FINANCENT LA MISE DE FONDS À L'ABRI DE L'IMPÔT

4 — FÉDÉRAL

40 000 $

par personne

CELIAPP

Cotisations déductibles et retrait sans impôt pour l'achat. 80 000 $ pour un couple.

P. 5

5 — FÉDÉRAL

60 000 $

par personne

RAP (retrait du REER)

Retrait du REER sans impôt, à rembourser sur 15 ans. 120 000 $ pour un couple.

P. 6

3 INCITATIFS QUI REMETTENT DE L'ARGENT OU RÉDUISENT L'IMPÔT

1 — QUÉBEC

5 875 $

maximum, en argent

Remboursement de la taxe de bienvenue

Nouveau en 2026. 100 % des premiers 5 000 $ de taxe, puis 25 % de la tranche suivante de 3 500 $.

P. 3

3 — FÉDÉRAL

1 500 $

d'impôt en moins

Crédit pour l'achat d'une habitation

10 000 $ déductibles × 15 %, partageable entre conjoints. Se cumule avec le crédit québécois.

P. 4

2 — QUÉBEC

1 400 $

d'impôt en moins

Crédit pour l'achat d'une première habitation

Par habitation, partageable entre les acheteurs. Se réclame dans la déclaration de revenus.

P. 4

Les numéros 1 à 6 suivent l'ordre des pages de détail (P.). Chaque page cite ses sources officielles avec un lien cliquable ; la liste complète des liens est en page 11.

1

QUÉBEC · NOUVEAU EN 2026

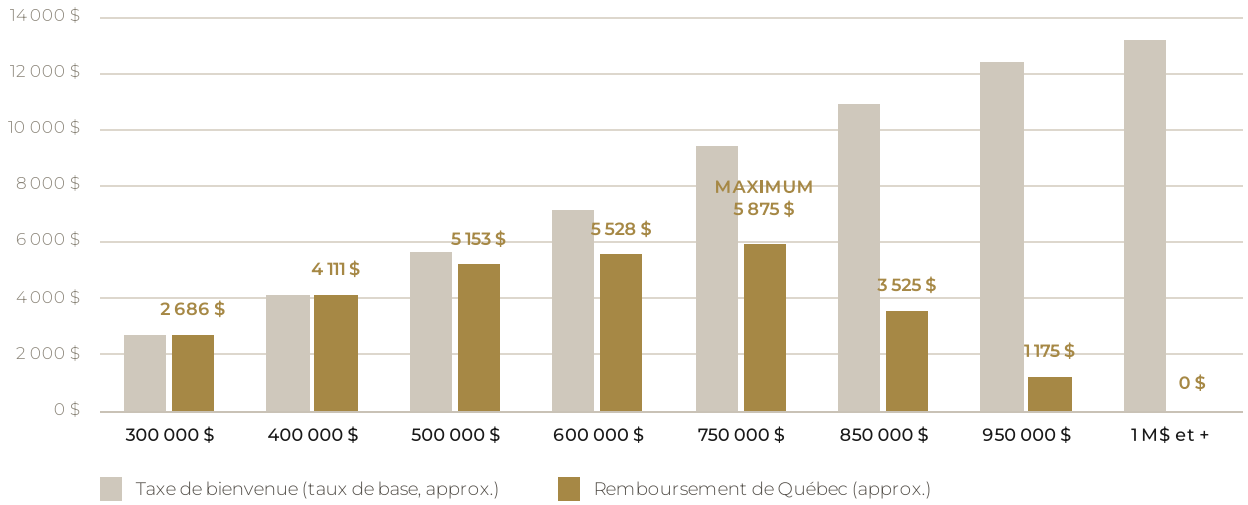
REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE BIENVENUE

5 875 $

remboursement maximal, atteint vers 750 000 $

Québec rembourse 100 % des premiers 5 000 $ de taxe de bienvenue, puis 25 % de la tranche suivante de 3 500 $, pour un maximum de 5 875 $.

TAXE DE BIENVENUE ET REMBOURSEMENT SELON LE PRIX D'ACHAT



Prix	300 000 $	400 000 $	500 000 $	600 000 $	750 000 $	850 000 $	950 000 $	1 M$ et +
Taxe (taux de base)	≈ 2 686 $	≈ 4 111 $	≈ 5 611 $	≈ 7 111 $	≈ 9 361 $	≈ 10 861 $	≈ 12 361 $	≈ 13 111 $ et plus
Remboursement	**≈ 2 686 $ (100 %)**	**≈ 4 111 $ (100 %)**	**≈ 5 153 $**	**≈ 5 528 $**	**5 875 $ (maximum)**	**≈ 3 525 $**	**≈ 1 175 $**	**0 $**

Au-dessus de 750 000 $, le crédit baisse de 2,35 % de la portion qui dépasse 750 000 $. À 1 000 000 $ et plus, il tombe à 0 $.
Taxe calculée avec les taux de base provinciaux. Montréal applique des taux plus élevés sur les tranches supérieures, mais le remboursement maximal reste 5 875 $.

DATE LIMITE : 1ER DÉCEMBRE 2026

Versement anticipé possible si le crédit dépasse 1 000 $ et que la taxe est payée en entier. Après le 1er décembre 2026, vous le réclamez dans votre déclaration de revenus 2026.

RÉTROACTIF AU 1ER JANVIER 2026

Le remboursement s'applique aux achats faits depuis le 1er janvier 2026. Pour confirmer votre admissibilité, consultez la page de Revenu Québec.

SOURCES OFFICIELLES [1] Revenu Québec — Crédit pour accès à la propriété · [2] Revenu Québec — Calcul du crédit (21 avril 2026) · [3] Finances Québec — Bulletin 2026-2 · [4] Revenu Québec — Versement anticipé · [5] Revenu Québec — Qui peut obtenir le crédit · [6] Québec.ca — Droits sur les mutations immobilières · [7] Ville de Montréal — Calcul des droits de mutation · liens complets en page 11

2 + 3

QUÉBEC ET FÉDÉRAL · CRÉDITS D'IMPÔT

DEUX CRÉDITS D'IMPÔT QUI SE CUMULENT

Même principe au Québec et au fédéral : on les réclame dans la déclaration de revenus, et les deux s'additionnent.

QUÉBEC 2

Crédit pour l'achat d'une première habitation

1 400 $

maximum par habitation

- Partageable entre les acheteurs
- Se réclame dans la déclaration de revenus (formulaire TP-752.HA)

+

FÉDÉRAL 3

Crédit pour l'achat d'une habitation

1 500 $

de réduction d'impôt

- 10 000 $ déductibles × 15 % = 1 500 $
- Partageable entre conjoints
- Se cumule avec le crédit québécois

BON À SAVOIR : CE SONT DES CRÉDITS NON REMBOURSABLES

Ils réduisent l'impôt à payer, mais ne versent pas d'argent si vous ne payez pas d'impôt. C'est pourquoi on parle de « jusqu'à » 1 400 $ et 1 500 $ d'impôt en moins.

VUE D'ENSEMBLE DES 3 PREMIERS INCITATIFS

ARGENT REMIS OU IMPÔT EN MOINS



Montants maximaux. Le remboursement de taxe de bienvenue dépend du prix d'achat (voir la page 3).

SOURCES OFFICIELLES [8] Revenu Québec — Crédit pour achat d'une habitation · [9] ARC — Ligne 31270 · [10] ARC — Taux d'imposition fédéraux 2026 · liens complets en page 11



4

FÉDÉRAL · ÉPARGNE POUR LA MISE DE FONDS

CELIAPP : LE COMPTE QUI TRAVAILLE DANS LES DEUX SENS

Jusqu'à 40 000 $ par personne, déductibles d'impôt à l'entrée et retirés sans impôt pour l'achat.

8 000 $
de cotisation par année

40 000 $
maximum à vie par personne
80 000 $ pour un couple

15 ans
durée de vie maximale du compte

OUVREZ VOTRE CELIAPP AVANT LE 31 DÉCEMBRE, MÊME VIDE

Les droits de cotisation ne s'accumulent qu'à partir de l'ouverture du compte. L'ouvrir avant le 31 décembre vous donne 8 000 $ de droits de plus l'an prochain.

ANNÉE 1	→	ANNÉE NON UTILISÉE	→	ANNÉE SUIVANTE
8 000 $		jusqu'à 8 000 $		16 000 $ max
de droits dès l'ouverture		reportés à l'année suivante		dans une même année

CELIAPP : LES RÈGLES EN BREF

Cotisation annuelle	8 000 $
Maximum à vie	40 000 $ par personne (80 000 $ pour un couple)
Report d'une année non utilisée	Jusqu'à 8 000 $ (16 000 $ max dans une année)
Impôt	Cotisations déductibles, retrait non imposable pour l'achat
Durée de vie du compte	15 ans maximum

SOURCES OFFICIELLES [11] ARC — CELIAPP · [12] ARC — Cotiser à un CELIAPP · [13] ARC — Fermer votre CELIAPP · liens complets en page 11

5

FÉDÉRAL · RETRAIT DU REER

RAP : UTILISER VOTRE REER POUR LA MISE DE FONDS



Jusqu'à 60 000 $ par personne retirés du REER sans impôt, à rembourser sur 15 ans.

60 000 $

par personne
120 000 $ pour un couple

15 ans

pour rembourser, à partir de la 2e année après le retrait

RETRAIT
Vous retirez du REER, sans impôt, pour l'achat

1RE ANNÉE APRÈS
Aucun remboursement exigé

2E ANNÉE APRÈS
Début des remboursements

SUR 15 ANS
Remboursement complet au REER

17

RAP + CELIAPP : ILS SE CUMULENT

Vous pouvez utiliser les deux pour la même habitation, tant que les conditions sont remplies à chaque retrait. Pour un couple : jusqu'à 80 000 $ (CELIAPP) + 120 000 $ (RAP) = **200 000 $**.

RAP : LES RÈGLES EN BREF

Retrait maximum	60 000 $ par personne (120 000 $ pour un couple)
Remboursement	Sur 15 ans, à partir de la 2e année après le retrait
Versement manqué	S'ajoute au revenu imposable de l'année
Règle des 90 jours	Une cotisation retirée dans les 90 jours suivant son dépôt n'est pas déductible

SOURCES OFFICIELLES [14] ARC — Régime d'accession à la propriété · [15] ARC — Participer au RAP · [16] ARC — Rembourser le RAP · [17] ARC — Retirer des fonds (RAP) · liens complets en page 11

6

FÉDÉRAL · MAISON NEUVE SEULEMENT

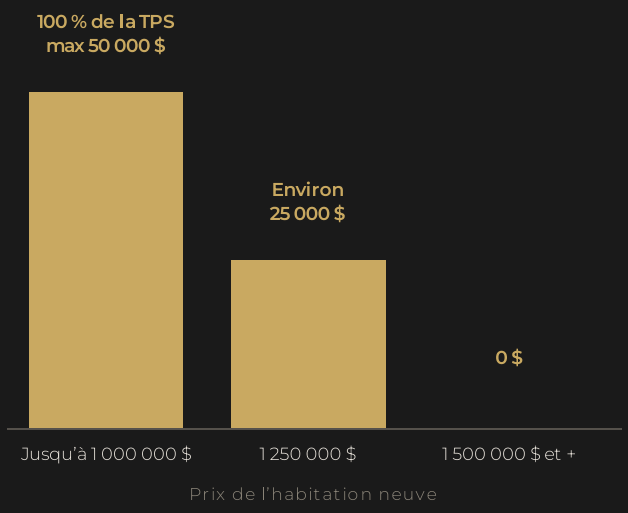
REMBOURSEMENT DE TPS SUR UNE MAISON NEUVE

50 000 $

de TPS remboursée, au maximum

- Habitation neuve achetée d'un constructeur (ou rénovée de façon majeure)
- La revente n'est pas admissible
- Contrat de vente signé le 27 mai 2025 ou après
- Au Québec, la demande se fait auprès de Revenu Québec (formulaire FP-2190.APH)

REMBOURSEMENT SELON LE PRIX



À RETENIR

LES 4 SEUILS DE PRIX QUI CHANGENT TOUT

Quatre seuils changent ce qu'un premier acheteur peut obtenir.

500 000 $

La mise de fonds passe de 5 % à 10 % sur la portion au-dessus

750 000 $

Le remboursement de taxe de bienvenue commence à diminuer

1 000 000 $

Taxe de bienvenue : remboursement à 0 $. TPS (maison neuve) : le remboursement commence à diminuer

1 500 000 $

Plus d'assurance prêt possible (20 % minimum). Plus de remboursement de TPS

NEUF OU REVENTE : FAITES LE BON CALCUL

Une habitation neuve achetée d'un constructeur donne accès au remboursement de TPS, en plus des autres incitatifs. Une revente n'y est pas admissible.

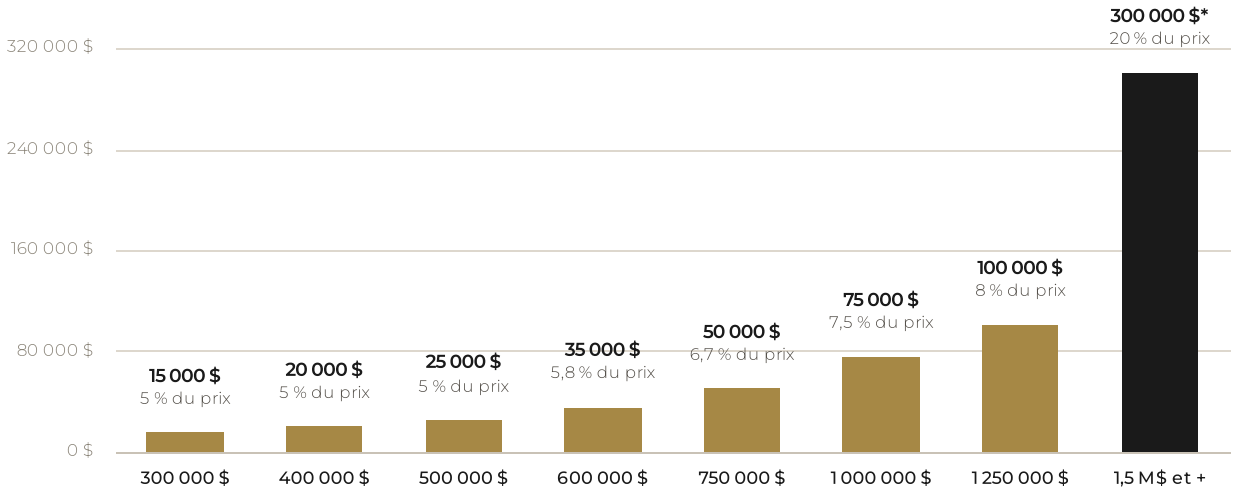
SOURCES OFFICIELLES [18] Revenu Québec — Remboursement de TPS, première habitation · [19] ARC — Mémorandum TPS/TVH 19-3-10 · [20] ACFC — Combien de mise de fonds · [23] Finances Canada — Réformes hypothécaires (2024) · [2] Revenu Québec — Calcul du crédit (21 avril 2026) · liens complets en page 11

MISE DE FONDS ET ASSURANCE SCHL

COMBIEN FAUT-IL DE MISE DE FONDS ?

Avec l'assurance prêt hypothécaire (SCHL ou autre assureur), vous pouvez acheter avec aussi peu que 5 % de mise de fonds. Sous 20 %, l'assurance est obligatoire.

MISE DE FONDS MINIMALE SELON LE PRIX D'ACHAT



Règles : jusqu'à 500 000 $: 5 % du prix. De 500 000 $ à 1 499 999 $: 5 % sur les premiers 500 000 $ + 10 % sur la portion au-dessus de 500 000 $. * 1 500 000 $ et plus : aucune assurance possible, donc 20 % minimum (300 000 $ à 1,5 M$).

LE COÛT DE L'ASSURANCE (PRIME)

Mise de fonds	Prime sur le montant du prêt
5 % à 9,99 %	4,00 %
10 % à 14,99 %	3,10 %
15 % à 19,99 %	2,80 %
20 % et plus	Aucune assurance requise

La prime s'ajoute au prêt hypothécaire. Au Québec, une taxe de 9 % s'applique sur la prime et se paie comptant chez le notaire : elle ne peut pas être financée.

EXEMPLE À 500 000 $ AVEC 5 % DE MISE DE FONDS

Mise de fonds	25 000 $
Prêt	475 000 $
Prime (4,00 %), ajoutée au prêt	19 000 $
Taxe à payer chez le notaire	1 710 $

AVANTAGE PREMIERS ACHETEURS : AMORTISSEMENT DE 30 ANS

Sur un prêt assuré, vous avez droit à 30 ans au lieu de 25 ans. La prime augmente alors de 0,20 point (ex. 4,00 % devient 4,20 %).

SOURCES OFFICIELLES [20] ACFC — Combien de mise de fonds · [21] SCHL — Primes d'assurance prêt · [22] Revenu Québec — Taxe sur les primes d'assurance · [23] Finances Canada — Réformes hypothécaires (2024) · liens complets en page 11



EXEMPLE CONCRET

UN COUPLE, UN CONDO DE REVENTE À 500 000 $

Voici ce que ce couple peut aller chercher en cumulant les incitatifs.

AIDE DIRECTE

Plus de 8 000 $

Remboursement taxe de bienvenue	**≈ 5 153 $** en argent
Crédit Québec première habitation	**jusqu'à 1 400 $** d'impôt en moins
Crédit fédéral achat d'une habitation	**jusqu'à 1 500 $** d'impôt en moins

MISE DE FONDS À L'ABRI DE L'IMPÔT

Jusqu'à 200 000 $

CELIAPP (2 × 40 000 $)	**jusqu'à 80 000 $** à l'abri de l'impôt
RAP (2 × 60 000 $)	**jusqu'à 120 000 $** tirés des REER

MISE DE FONDS MINIMALE : 25 000 $ (5 %)

Elle peut être financée par le CELIAPP et le RAP.

PAS DE REMBOURSEMENT DE TPS

Ce remboursement est réservé aux maisons neuves. Ici, c'est une revente.

ET L'ASSURANCE PRÊT ?

LE MÊME CONDO AVEC 5 % DE MISE DE FONDS

PRIX	MISE DE FONDS	PRÊT	CHEZ LE NOTAIRE
500 000 $	25 000 $	475 000 $	1 710 $
condo de revente	5 %, finançable par le CELIAPP et le RAP	+ prime de 19 000 $ (4,00 %) ajoutée au prêt	taxe de 9 % sur la prime, payée comptant

SOURCES OFFICIELLES [2] Revenu Québec — Calcul du crédit (21 avril 2026) · [6] Québec.ca — Droits sur les mutations immobilières · [8] Revenu Québec — Crédit pour achat d'une habitation · [9] ARC — Ligne 31270 · [11] ARC — CELIAPP · [15] ARC — Participer au RAP · [20] ACFC — Combien de mise de fonds · [21] SCHL — Primes d'assurance prêt · [22] Revenu Québec — Taxe sur les primes d'assurance · liens complets en page 11

ADMISSIBILITÉ

QUI EST « PREMIER ACHETEUR » ?

Pour le CELIAPP, le RAP et le remboursement de TPS, la règle générale : ne pas avoir habité une propriété dont vous (ou votre conjoint) étiez propriétaire, dans l'année en cours ni dans les 4 années précédentes.

Pour le crédit sur la taxe de bienvenue, consultez la page de Revenu Québec pour confirmer votre admissibilité.

VOTRE LISTE À COCHER

VOS PROCHAINES ÉTAPES

1 **Vérifiez que vous êtes « premier acheteur »**
Voyez la règle ci-dessus. Pour la taxe de bienvenue, confirmez sur la page de Revenu Québec.

2 **Ouvrez votre CELIAPP avant le 31 décembre**
Même vide, il vous donne 8 000 $ de droits de plus l'an prochain.

3 **Faites le tour de vos REER (RAP)**
Jusqu'à 60 000 $ par personne. Attention à la règle des 90 jours.

4 **Validez votre montage financier**
Avec votre planificateur financier ou votre institution (CELIAPP, RAP, impôt).

5 **Situez votre budget par rapport aux 4 seuils**
500 000 $, 750 000 $, 1 000 000 $ et 1 500 000 $ changent la mise de fonds et les remboursements.

6 **Après l'achat, réclamez vos montants**
Versement anticipé de la taxe de bienvenue au plus tard le 1er décembre 2026 (sinon dans la déclaration 2026), formulaire TP-752.HA, crédit fédéral et, pour du neuf, FP-2190.APH.

LES DATES À RETENIR

1er janvier 2026
Début de la rétroactivité du remboursement de taxe de bienvenue

1er décembre 2026
Date limite du versement anticipé de la taxe de bienvenue

31 décembre
Ouvrir votre CELIAPP pour avoir 8 000 $ de droits de plus l'an prochain

Déclaration 2026
Réclamer les crédits et, au besoin, le remboursement de taxe de bienvenue

SOURCES OFFICIELLES [5] Revenu Québec — Qui peut obtenir le crédit · [11] ARC — CELIAPP · [15] ARC — Participer au RAP · [18] Revenu Québec — Remboursement de TPS, première habitation · [4] Revenu Québec — Versement anticipé · [17] ARC — Retirer des fonds (RAP) · [12] ARC — Cotiser à un CELIAPP · liens complets en page 11

RÉFÉRENCES

SOURCES OFFICIELLES : LIENS COMPLETS

Les numéros [1] à [23] renvoient aux sources citées au bas des pages. Pages consultées le 3 novembre 2026.

[1] **Revenu Québec** — Crédit d'impôt pour accès à la propriété (taxe de bienvenue)
https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete-remboursement-de-la-taxe-de-bienvenue/

[2] **Revenu Québec** — Instauration du crédit pour accès à la propriété : calcul (21 avril 2026)
https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/nouvelles-fiscales/details/2026-04-21/instauration-dun-credit-dimpot-remboursable-pour-acces-a-la-propriete/

[3] **Finances Québec** — Bulletin d'information 2026-2 (PDF)
https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Bulletins/FR/BULFR_2026-2.pdf

[4] **Revenu Québec** — Versement anticipé du crédit pour accès à la propriété
https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete-remboursement-de-la-taxe-de-bienvenue/versement-anticipe-du-credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete/

[5] **Revenu Québec** — Qui peut obtenir le crédit pour accès à la propriété ?
https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete-remboursement-de-la-taxe-de-bienvenue/qui-peut-obtenir-le-credit-dimpot-pour-acces-a-la-propriete/

[6] **Gouvernement du Québec** — Droits sur les mutations immobilières (tranches 2026)
https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/finances-fiscalite-municipales/fiscalite/droits-mutations-immobilieres

[7] **Ville de Montréal** — Comment sont calculés les droits sur les mutations immobilières
https://montreal.ca/articles/comment-sont-calcules-les-droits-sur-les-mutations-immobilieres-9279

[8] **Revenu Québec** — Crédit d'impôt pour achat d'une habitation (1 400 $, TP-752.HA)
https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-achat-dune-habitation/

[9] **Agence du revenu du Canada** — Ligne 31270 : montant pour l'achat d'une habitation
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-31270-montant-achat-habitation.html

[10] **Agence du revenu du Canada** — Taux d'imposition fédéraux de l'année en cours (2026)
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/taux-imposition-tranches-revenu/annee-en-cours.html

[11] **Agence du revenu du Canada** — CELIAPP : compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/compte-epargne-libre-impot-achat-premiere-propriete.html

[12] **Agence du revenu du Canada** — Cotiser à un CELIAPP (droits de participation)
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/compte-epargne-libre-impot-achat-premiere-propriete/cotiser-un-celiapp.html

[13] **Agence du revenu du Canada** — Fermer votre CELIAPP (durée maximale)
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/compte-epargne-libre-impot-achat-premiere-propriete/fermer-votre-celiapp.html

[14] **Agence du revenu du Canada** — Régime d'accession à la propriété (RAP)
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/reer-regimes-connexes/est-regime-accession-a-propriete.html

[15] **Agence du revenu du Canada** — Comment participer au RAP (60 000 $, premier acheteur)
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/reer-regimes-connexes/est-regime-accession-a-propriete/comment-participer-regime-accession-a-propriete.html

[16] **Agence du revenu du Canada** — Comment rembourser les fonds retirés dans le cadre du RAP
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/reer-regimes-connexes/est-regime-accession-a-propriete/comment-rembourser-fonds-retires-reer-cadre-regime-accession-a-propriete.html

[17] **Agence du revenu du Canada** — Comment retirer des fonds dans le cadre du RAP (cotisations récentes)
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/reer-regimes-connexes/est-regime-accession-a-propriete/comment-retirer-fonds-reer-cadre-regime-accession-a-propriete.html

[18] **Revenu Québec** — Remboursement de la TPS pour l'achat d'une première habitation
https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/taxes/remboursement-de-taxes/remboursement-tpstvq-pour-habitation-neuve-ou-renovee/remboursement-de-la-tps-pour-lachat-dune-premiere-habitation/

[19] **Agence du revenu du Canada** — Remboursement de la TPS/TVH pour acheteurs d'une première habitation (mémorandum 19-3-10)
https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/19-3-10/remboursement-tps-tvh-pour-acheteurs-premiere-habitation.html

[20] **Agence de la consommation en matière financière** — Combien faut-il de mise de fonds ?
https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/hypotheques/combien-mise-de-fonds.html

[21] **SCHL** — Primes d'assurance prêt hypothécaire
https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/assurance-pret-hypothecaire/aph-po-et-petits-immeubles-locatifs/primes-dassurance-pret-hypothecaire

[22] **Revenu Québec** — Taxe sur les primes d'assurance (9 %)
https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/taxes/biens-et-services-taxables-detaxes-ou-exoneres/taxe-sur-les-primes-dassurance/

[23] **Ministère des Finances du Canada** — Réformes hypothécaires : 30 ans pour les premiers acheteurs, plafond de 1,5 M$
https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2024/09/mise-en-uvre-des-reformes-hypothecaires-les-plus-audacieuses-des-dernieres-decennies.html

GROUPE MN
COURTIERS IMMOBILIERS RÉSIDENTIEL ET COMMERCIAL

PARLONS DE VOTRE PROJET

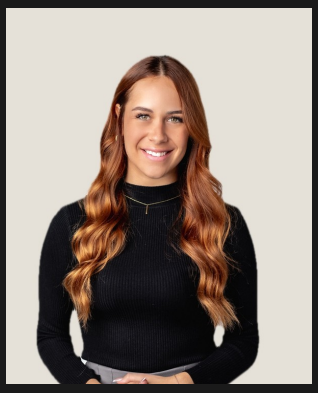
L'ÉQUIPE GROUPE MN, À VOS CÔTÉS DU PREMIER APPEL À LA REMISE DES CLÉS

Une première rencontre, au bureau, en visioconférence ou chez vous, pour parler de votre projet et répondre à vos questions.



MAXIME NADEAU

Gestionnaire · Courtier immobilier résidentiel



ALEXANNE MARTEL

Directrice des opérations — Relation clients



MARC-ANDRÉ BONICEL

Courtier immobilier résidentiel et commercial

RE/MAX 2001 Inc., Agence immobilière

360, boul. Curé-Labelle, Fabreville (Laval), Québec H7P 2P1

Cell. 438 258-2558 · Bureau 450 625-2001

Groupe MN · info@groupemn.com

Maxime Nadeau, courtier immobilier résidentiel · Maxime Nadeau Courtier immobilier inc., société par actions d'un courtier immobilier
Marc-André Bonicel, courtier immobilier résidentiel et commercial

VISITEZ NOTRE SITE
www.groupemn.com

RE/MAX

Ce guide est fourni à titre informatif seulement. Il ne remplace pas les formulaires de l'OACIQ ni les conseils d'un professionnel (notaire, inspecteur, institution financière). Chaque transaction est encadrée par les documents signés par les parties.
Cette offre ne constitue pas une sollicitation auprès d'un propriétaire dont l'immeuble fait l'objet d'un contrat de courtage en vigueur. Images à titre d'illustration.